

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL

DATES DE :	
CONVOCATION	19/05/2025
AFFICHAGE	19/05/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	9	9

Séance du : 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-trois mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : BUTTARD Hervé (Maire) – CHARVET Roger, JANET-MAITRE Dominique, PARIS Nelly, PHILIPPE Évelyne, PUTOT Eric, VALETTE Michel

Absents : CHARREL Jérôme (procuration donnée à PHILIPPE Évelyne), MENU Francis (procuration donnée à PARIS Nelly)

Secrétaire de séance : PARIS Nelly

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Délibération relative au RPOS assainissement collectif 2024

Le conseil municipal valide le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif présenté en séance.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°2 : Délibération relative au transfert de la compétence eau/assainissement

A l'automne 2023, la CCCC a diligenté une étude de transfert des compétences eau potable et assainissement dans l'objectif d'en évaluer les modalités. A cette époque, le transfert de ces deux compétences devait être réalisé au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Bien que le transfert ne soit désormais plus obligatoire, la CCCC souhaite délibérer en juin 2025 dans l'objectif de proposer une prise de compétence au 1^{er} janvier 2026, selon le scénario qui sera retenu.

Afin de préparer le débat qui précédera le conseil communautaire sur ce point, les communes déclarent leur intention quant au transfert et le cas échéant, précisent le choix de scénario privilégié.

Bien que favorable à la poursuite de la réflexion sur ce transfert, le conseil municipal ne souhaite pas, dans l'immédiat :

- transférer sa compétence eau à la CCCC, il souhaite conserver son adhésion au syndicat du Thiers (SIAEP)
- transférer sa compétence assainissement collectif à la CCCC, il souhaite conserver sa propre régie

Approuvée avec 7 voix POUR (Hervé BUTTARD, Jérôme CHARREL, Roger CHARVET, Francis MENU, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT) et 1 voix CONTRE (Michel VALETTE)

N°3 : Délibération relative à l'arrêt du reversement d'un tiers du montant des concessions de cimetière au CIAS des Echelles

Lors du conseil syndical du SIERSS du 17 mars 2025, il a été décidé qu'à partir de 2025, les contributions des communes liées aux concessions de cimetière seraient calculées dans la participation liée au déficit de l'action sociale du CIAS.

En effet, la loi ne rendant plus obligatoire le versement d'une partie des concessions de cimetière au CIAS et afin d'éviter des désengagements inégalitaires de certaines communes, la totalité des concessions encaissées à compter du 1^{er} janvier 2025 reviendront aux communes, sans qu'il soit nécessaire de reverser un tiers de ces concessions au CIAS.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°4 : Délibération relative à la sollicitation de la Région pour l'obtention d'un barnum au profit des associations de la commune

La Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place un nouveau dispositif qui permet aux communes retenues d'obtenir à titre gratuit un barnum, destiné à être mis à disposition de leurs associations locales.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°5 : Délibération relative à la vente de la Grange des Roses

Suite aux récents échanges avec le potentiel acquéreur, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente de la Grange des Roses à 90 000 €.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Arrivée de Dominique JANET-MAITRE

N°6 : Délibération relative à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural des Guillermins

Un accord a pu être trouvé entre les différents propriétaires concernés sur la base de l'avant-projet de division transmis par le géomètre.

En conséquence, le conseil municipal décide de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural des Guillermins.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°7 : Délibération relative à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural des Gants (Grange des Roses)

Pour faire suite au projet de vente de la Grange des Roses, le conseil municipal décide de déclasser et de céder la partie du chemin rural des Gants limitrophe de la parcelle concernée afin d'en permettre l'accès par la route des Buis.

En conséquence, il décide de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural des Gants.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le secrétaire de séance
Nelly PARIS



Le Maire
Hervé BUTTARD

